

#### DEFENSE INCENDIE DE LA COMMUNE :

Un nouveau schéma départemental de défense extérieure contre l'incendie est actuellement en étude. Un groupe de travail composé des représentants de l'État, du SDIS76 et d'élus a été mis en place par Mme la Préfète. Ce groupe s'est déjà réuni à trois reprises et a permis d'obtenir un certain nombre d'avancées qui seront proposées au Conseil d'Administration du SDIS76 pour validation avant que Mme la Préfète prenne un arrêté modificatif de ce schéma en novembre prochain. De nombreux maires ont attiré l'attention sur les conséquences de ce nouveau schéma départemental notamment en matière de délivrance de permis de construire (les règles étant plus strictes). L'Agglomération Dieppe Maritime prendra la compétence SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) au 1er janvier 2018.

#### REFLEXION SUR LE MAINTIEN ACTUEL DES RYTHMES SCOLAIRES OU SUR LE RETOUR A 4 JOURS :

Mr le Maire va contacter les responsables de la Maison des Jeunes, Maison pour Tous qui assure actuellement les Temps d'Activités Périscolaires de notre école. Nous étudierons ensuite les diverses possibilités en fonction des coûts et des souhaits des représentants des parents d'élèves.

#### BOITE A LIVRES EN USAGE LIBRE :

Un administré Tourvillais s'est porté volontaire pour construire une "Boîte à livres" en usage libre. Les membres du Conseil Municipal le remercient chaleureusement pour cette initiative. Elle sera sans doute implantée à proximité de la mairie.

Prochain Conseil municipal : Lundi 13 novembre 2017 à 18 h 30.

Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Première adjointe clôture la séance du Conseil municipal à 20 H 30.



### RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018  
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS  
Plus d'information sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Le recensement se déroulera dans la commune du 18 janvier 2018 au 17 février 2018 inclus. Les 3 agents recenseurs seront : **Monsieur Capron Denis, Madame Biot Catherine et Monsieur Bonvalet Alexandre.**

« Nous vous rappelons que ce recensement est important pour notre commune. Il va permettre d'identifier les besoins en équipements futurs de la compétence de l'Etat, région, département et les subventions à la commune. Nous comptons sur les administrés pour réserver le meilleur accueil à ces trois agents. »

#### NUMEROTATION DES RUES



Nous demandons aux personnes qui souhaitent avoir un numéro de rue de se faire connaître en mairie.

Nous avons déjà eu certaines demandes, et nous devons les regrouper pour commander de nouveaux numéros. Cela concerne les foyers des nouveaux lotissements, (notamment Le Clos Jeanne Le Perthuis), ou si le remplacement de votre numéro si votre plaque est usagée. Nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire en mairie pour retirer votre numéro de maison. Il vous sera remis si disponible et gratuitement. Dans le cas contraire, il sera commandé et à la charge de la commune.

*Ce journal est le dernier de l'année 2017.*

*Nous vous souhaitons à toutes et tous de Joyeuses Fêtes de fin d'année !!*

#### CALENDRIER DES ANIMATIONS A VENIR

Vendredi 15 Décembre 2017	Marché de Noël des Ecoles à la Salle Polyvalente
Samedi 16 Décembre 2017	Distribution des Colis des Aînés à la mairie de 10h à 13h
Jeudi 21 Décembre 2017	Repas de Noël des écoles à la cantine

Imprimé par nos soins  
Ont participé à la rédaction :  
Les membres de la Commission du journal : Mme Renaudie, Mme Boitout, Mr Charasse  
Directeur de la publication : Mr le Maire  
Conception faite par Sonia



# TOURVILLE INFOS

Tél : 02.35.04.40.41 Fax : 02.35.04.86.59  
e-mail : [mairie.tourville.surarques@wanadoo.fr](mailto:mairie.tourville.surarques@wanadoo.fr)  
Site de la commune : [www.tourville-sur-arques.fr](http://www.tourville-sur-arques.fr)

Édition : DÉCEMBRE 2017

« 100 000 »



Cent mille euros ! C'est la somme que l'Etat ne verse plus à notre commune depuis la diminution de la D.G.F. (Dotation d'Etat aux Communes).

Nous avons fait une simulation : « pour couvrir ce manque à gagner, il faudrait que chaque foyer verse environ 200 € pour compenser cette perte. »

Ce qui est évidemment impensable !! Il va donc falloir être encore plus vigilant dans les dépenses, et que chacun prenne conscience de cette situation.

Lionel AVISSE  
Maire

#### NETTOYONS LA NATURE AVEC LES ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Afin de sensibiliser les enfants à la mise en valeur de leur cadre de vie et avec le sponsoring d'une grande surface locale, les conseillères en charge des écoles ont organisé trois collectes de ramassage des déchets afin de pouvoir travailler avec les classes de l'école élémentaire les 22 et 29 septembre et le 06 octobre dernier.

Les institutrices ont commencé un travail de sensibilisation et cette action de terrain en était un complément. Elle nous a permis de collecter 24kg 200 de débris divers (mégots, paquets de cigarettes, canettes, papiers, mouchoirs...) et 17kg 800 de bouteilles en verre, soit 42kg de déchets...

Cela nous a permis également d'aborder divers sujets comme quelques notions d'architecture, d'écologie et de nature (animaux, végétaux...)

En plus d'une météo clémente, la réussite de ces parcours est aussi liée à l'implication des parents accompagnants et du personnel communal, qui ont sécurisé les déplacements.

Face à ce résultat de collecte, il est du civisme de tout un chacun de veiller à la propreté de nos rues.



#### MARCHÉ DE NOËL DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

### Marché de Noël



Le marché de Noël aura lieu le Vendredi 15 Décembre 2017 de 10h à 18h à la Salle Polyvalente de la commune.

Ce marché est ouvert à tous !! Les enfants de maternelle chanteront le matin et les enfants de l'école élémentaire l'après-midi. Vous aurez la possibilité d'acheter des objets confectionnés par les parents, des gâteaux maison, des livres afin de récolter de l'argent pour les coopératives scolaires.

#### JOURNEE P.P.M.S.

Un exercice d'évacuation des écoles a été effectué le 26 septembre dernier. Le scénario était « l'intrusion d'une personne suspecte dans l'école élémentaire et maternelle ». Les enfants ont été pris en charge et mis en sécurité dans la mairie et dans la salle polyvalente en collaboration avec les membres de la commission du P.C.S. (Plan de Sauvegarde Communal). L'exercice s'est déroulé avec efficacité et rapidité !!

## LE GOÛTER DES AINÉS

Le goûter des aînés s'est déroulé le 17 octobre dernier avec un soleil radieux !! Madame Romatet a, comme depuis plusieurs années, invité nos aînés pour une balade dans le jardin et potager du Château, avant de se mettre au chaud et de déguster un goûter préparé par ses soins. Un moment bien agréable !!



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



On a célébré l'armistice signé le 11 novembre 1918. Il a marqué la fin de la Première Guerre mondiale (1914-1918) et la capitulation de l'Allemagne.

Nos Anciens Combattants ont défilé dans la commune, et ont déposé une gerbe au pied du Monument aux Morts.

Un pot de l'amitié organisé à la mairie a clos la cérémonie

## LA FOIRE AUX HARENGS 2017

L'association « Loisirs & Fêtes » a organisé le samedi 18 novembre dernier sa traditionnelle « Foire aux Harengs ». Environ une cinquantaine de personnes ont pu partager un agréable moment de convivialité !!



## LES BRUITS DE VOISINAGE : HORAIRES AUTORISÉS POUR TRAVAUX D'EXTÉRIEUR

Selon l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2017, les horaires pour les travaux d'extérieur ont changé !!

Nous vous rappelons ci-dessous les heures et jours où sont autorisées les tontes de gazon, les travaux de bricolage, de jardinage à l'aide d'outils, ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique ou électrique, tronçonneuses, perceuses, débroussailluses, raboteuses ou scies mécaniques :

- Les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h00 à 20h,
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h,
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



## EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit septembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué en date du 11 septembre 2017, s'est réuni.

Etaient présents : Mr AVISSE Lionel, maire,

Mme BOULAIS Dominique, Mr GUYOUMARD Max, Mr FLAMANT Laurent adjoints,

Mme RENAUDIE Danielle, Mr FABIL Gérard, Mme GRICOURT Martine, Mr CHARASSE Louis, Mme BOITOUT Marie, Mme PERARD Cécile, Mr RENAUT Raphaël et Mr MAUROUARD Manuel formant la majorité des conseillers en exercice.

Excusées : Mme NICOLAS Catherine (Pouvoir à Mme BOITOUT Marie), Mme RICHARD Aurélie (Pouvoir à Mme PERARD Cécile)

Non excusé : Mr FAUVEL Antoine

Membres en exercice : 15 présents : 12 votants : 14 Secrétaire de séance : Mr CHARASSE Louis

A 18H 37 Mme la Première adjointe déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

### Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 juin 2017

Le Procès-verbal de la séance du 19 juin 2017 est adopté à l'unanimité des voix sans observation.

## DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

Vu la délibération du 10 avril 2017 de la commune de Neufchâtel-en-Bray demandant l'adhésion au SDE76 pour toutes les compétences, sauf la distribution du gaz, et la délibération du 5 juillet 2017 du SDE76 acceptant cette adhésion, il est proposé d'accepter l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz. Le Conseil Municipal Ouï cet exposé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal ACCEPTE l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz,

### PROJETS TRAVAUX SDE 76 – PROGRAMMATION 2018

La Commune est sollicitée par le SDE 76 pour formuler les demandes de travaux, projets à renouveler ou nouvelles demandes.

Considérant que la commune a un endettement conséquent sur les travaux déjà réalisés les années précédentes, et que des travaux d'investissement à venir seront prioritaires sur Bâtiments et Voiries. Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des voix Pour, Décide de n'inscrire aucun nouveau projet pour la programmation 2018 et ne demande aucun renouvellement des projets sollicités les années précédentes.

### REPRISE DES FONCTIONS DU MAIRE - TABLEAU DU MAIRE ET DES ADJOINTS – INDEMNITES

Compte tenu de l'état de santé de Mr Lionel AVISSE, lui permettant de reprendre ses fonctions de Maire de la Commune, Considérant que Mr le Maire exercera celles-ci avec un emploi du temps aménagé, et qu'il sollicite une indemnité partielle de la fonction de maire, Considérant la question posée sur les fonctions de la 1ère Adjointe, actuellement remplaçant le Maire empêché,

En conséquence, Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix Pour, Après en avoir délibéré et procédé au vote, approuve la reprise des fonctions du Maire à compter du 19 septembre 2017, avec un emploi du temps aménagé, accepte la diminution du taux d'indemnités du maire qui sera fixée au coefficient de 21.30 tenant compte du nouvel indice brut terminal de la fonction publique à compter du 19 septembre 2017, valide la reprise de ses fonctions de 1ère Adjointe, pour Mme BOULAIS, au coefficient de 16.50 tenant compte du nouvel indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 19 septembre 2017

Approuve la nouvelle répartition des taux d'indemnités des élus de la manière suivante à compter du 19 septembre 2017 tenant compte du nouvel indice brut terminal de la fonction publique:

MENSUEL	Taux % Maxi 43	Mt base brute
MAIRE :AVISSE Lionel	21.30	824.45 €
1ère ADJOINTE BOULAIS Dominique	16.50	638.66 €
2ème ADJOINT GUYOUMARD Max	16.50	638.66 €
3ème ADJOINT FLAMANT Laurent	12.40	479.96 €
		2581.73

### SALLE POLYVALENTE - TARIFS A COMPTER DU 2 JANVIER 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix Pour moins 1 abstention, décide de modifier les tarifs suivants à compter du 2 janvier 2018, suivant le tableau ci-dessous :

PRESTATION	COMMUNE	HORS COMMUNE
Location salle :		
Week-end Tables carrées	240 €	470 €
Week-end Tables rondes	290 €	528 €
Vin d'honneur hors WE	80 €	126 €
Location vaisselle :		
Par couvert Repas	1.50 €	2.00 €
Coupe vin d'honneur	0,70 €	0,90 €
Associations locales :		
Bals, spectacles, expos	80 €	
Banquets, repas dansant	160 €	
Casse Vaisselle	Tarif + 20 %	Tarif + 20 %
Suppl. Nettoyage Tarif par heure	30 €	30 €

### COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

#### PPMS (PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE)

Exercice départemental fixé le 13 octobre 2017 entre 10h et 11h pour les écoles. Situation de Risque Terroriste Attentat Intrusion. Le Plan communal de sauvegarde sera couplé et déclenché également.

#### VANDALISME ET DESORDRE

Mme la 1ère Adjointe informe le Conseil municipal des faits de désordre sur la voie publique et parvis de la mairie en date du 26 août 2017 entre deux familles tourvillaises. Elle remonte également le ressenti de certains administrés sur la communication parue dans le Tourville-Infos à propos des actes de vandalisme et des coûts qu'ils représentent.

La Police nationale de Dieppe est avisée et un rendez-vous a été organisé avec la mairie. Des recommandations ont été formulées.

Le Conseil municipal est unanimement d'accord pour que le Maire prenne un Arrêté municipal pour couper l'Eclairage public Place de la Mairie, et pour interdire les jeux de ballon dans l'environnement de la Place de la Mairie.

#### RENTREE 2017 : ANNULATION DU RETRAIT D'EMPLOI A L'ECOLE MATERNELLE.

Nous avons reçu un courrier de Mme l'Inspectrice d'Académie en date du 8 septembre 2017. Ce courrier confirme l'annulation du retrait d'emploi à l'école maternelle. Les deux classes sont donc conservées : classe de Mme PISO : 21 élèves, classe de Mme HENRI : 17 élèves.

#### REFLEXION CONCERNANT LE PRESBYTERE :

Quel avenir pour ce bâtiment communal inutilisé depuis de nombreuses années ?

Les membres du Conseil Municipal se demandent s'il faut le remettre en état ? Quel serait le montant des travaux à réaliser ? Doit-on faire estimer le bâtiment par les domaines ?